

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1599

2 juin 2016

### SOMMAIRE

BaxEnergy Holdings .....	76747	Kaynes Capital S.à r.l. ....	76708
BDK Financial Group S.A. ....	76740	Le Royaume de Winnie s.à r.l. ....	76709
Bock Capital Investors S.à r.l. ....	76719	lia sophia Luxembourg Holding .....	76747
Citigroup Global Markets Funding Luxem- bourg S.C.A. ....	76728	Lighthouse Manco S.C.A. ....	76709
CVI GVF Luxembourg Ninety Nine S.à r.l. ...	76707	Luxcellence Management Company S.A. ....	76748
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l. ....	76707	Lux IP Business Center .....	76708
EIFEL - HAUS, Luxembourg S.A. ....	76707	McKesson International Holdings, S.à r.l. ...	76706
ESCO Luxembourg S.à r.l. ....	76706	Mundipharma IT Services S.à r.l. ....	76706
Eur@fnet S.A. ....	76707	Nostos Holdings Co S.A. ....	76750
Eurogroup S.A. ....	76708	Profiler S.A. ....	76708
EuroSerLux S.A. ....	76707	PV Holdings S.à r.l. ....	76750
EuroSerLux S.A. ....	76707	Quilvest Luxembourg Services S.A. ....	76706
FM & C Services .....	76743	Quiral Luxembourg S.A. ....	76750
Foyer Re S.A. ....	76751	Redia Properties S.A. ....	76749
Fracasse .....	76751	Rockwell Collins International Financing S.à r.l. ....	76750
Freeland SA .....	76746	Rockwell Collins International Holdings S.à r.l. .....	76750
Glabach Investments S.A. ....	76751	Stanley .....	76749
Greenoak .....	76748	Tages International Funds .....	76748
Groclin Luxembourg S. à r.l. ....	76752	Tappa Holding S.à r.l. ....	76748
Herbeus SICAV .....	76752	Tappa Holding S.à r.l. ....	76747
HTG Insight IX S.à r.l. ....	76709	Truffle Gourmet S.à r.l. ....	76749
ICS InterComputing Services S.à r.l. ....	76751	Ulysses Holding Co. S.A. ....	76749
Infusion Licensing S.à r.l. ....	76751	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l. ...	76749
Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. ....	76732		
Jet Cruising S.A. ....	76748		

**McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.501.

—  
Suite à une fusion par absorption de l'associé unique de la Société en date du 2 mars 2013, le nouvel associé unique de la Société est McKesson International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, disposant d'un capital social de CND 25.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.498.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McKesson International Holdings S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086029/15.

(160053710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**Mundipharma IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.612.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.232.

—  
EXTRAIT

Le mandat de M. Patrick Maurer a pris fin le 18 janvier 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant M. Stuart Baker, demeurant, à 400, North Flager Drive, 33401 Palm Beach, États-Unis d'Amérique avec effet au 24 mars 2016 pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Mme Martine Elvinger;

M. Douglas Docherty; et

M. Stuart Baker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016086033/18.

(160053338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.994.

—  
Par décision du conseil d'administration en date du 18 mars 2016, Monsieur Christian Baillet, administrateur de sociétés, résidant Chalet Lauterbach, 16, Bueliweg, 3782 Lauenen, Suisse, a été nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016086138/11.

(160053863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**ESCO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.340.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087645/10.

(160055353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**CVI GVF Luxembourg Ninety Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.251.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087606/9.

(160055841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087609/9.

(160055477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**E.S.L., EuroSerLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.950.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087630/9.

(160055613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**E.S.L., EuroSerLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.950.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087631/9.

(160055614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087636/9.

(160055436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Eur@fnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 73.627.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087647/9.

(160056125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Profler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 133.255.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 février 2016*

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 26 février 2016, il a été pris les résolutions suivantes:

Les mandats de:

- Monsieur Philippe GENICOT, domicilié 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- Madame Anne-Pascale BENKER, domicilié 5, Lindenau, D-58511 Luedenscheid, comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les mandats de Monsieur Jean-Marc BENKER, domicilié 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme administrateur et président du conseil d'administration ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le mandat de Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142.674 avec siège social au 29, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087342/21.

(160054954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**Lux IP Business Center, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 160.726.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087267/10.

(160055203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**Eurogroup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016087650/10.

(160056093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.478,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 150.377.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que 6592 parts sociales de la Société détenues par Kunagu Real Estate S.A. ont été transférées, avec effet au 31 mars 2016, à Esrey Energy Ltd., une «company limited by shares» de droit canadien dont le siège social est situé 250-1075, West Georgia Street, V6E 3C9 Vancouver BC, Canada et immatriculée auprès du «Register of Companies of the Province of British Columbia Canada» sous le numéro BC0601977.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087239/13.

(160055229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.769.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> avril 2016*

L'an deux mille seize, le premier avril, l'associé unique de la société à responsabilité limitée LE ROYAUME DE WINNIE SARL, susvisée, a pris la résolution suivante:

L'associé unique notifie qu'à compter de ce jour, le siège de la société est établi à: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

Pour extrait conforme

*L'associé unique*

Référence de publication: 2016087249/13.

(160055064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**Lighthouse Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 32.539,40.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.296.

—  
Veuillez noter qu'en date du 16 novembre 2015, le nom du gérant unique «Findus Manco GP S.C.A.» a été modifié. La dénomination est désormais la suivante «Lighthouse Manco GP S.C.A.»

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Lighthouse Manco S.C.A*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016087250/14.

(160055021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**HTG Insight IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 204.493.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen on the tenth day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Insight Venture Partners IX, L.P. registered under the laws of the Cayman Islands, registered at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands under number MC-78025, here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 9 February 2016.

Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P. registered under the laws of the Cayman Islands, registered at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands under number MC-78026,

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 9 February 2016.

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P. registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801 under authentication number 1858663,

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 9 February 2016.

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P. registered under the laws of the Cayman Islands, registered at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands under number MC-78024,

here represented by Ms. Maria Grosbusch, avocat professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 9 February 2016.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name HTG Insight IX S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

##### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

##### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

##### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

##### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

##### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**Art. 19. Indemnification of managers.** The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.



### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first day of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed as follows:

- Seven hundred seventy thousand two hundred eighty (770,280) shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned, for the price of seven thousand seven hundred two euro and eighty cents (EUR 7,702.80),

- Three hundred eighty-two thousand seven hundred thirty-three (382,733) shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned, for the price of three thousand eight hundred twenty-seven euro and thirty-three cents (EUR 3,827.33),

- eighty-one thousand six hundred eleven (81,611) shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned, for the price of eight hundred sixteen euro and eleven cents (EUR 816.11), and

- fifteen thousand three hundred seventy-six (15,376) shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned, for the price of one hundred fifty-three euro and seventy-six cents (EUR 153.76).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

*Extraordinary general meeting*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

*Class A manager:*

- Mr. Mark Lessing, born on 24 September 1968 in New York (United States of America), professionally residing at 680, Fifth Avenue, 8<sup>th</sup>. Floor, NY 10019 New York, United States of America

*Class B managers:*

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Épinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mrs Kathleen Becker, born on 11 June 1979 in Messancy, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix février.

Par devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Insight Venture Partners IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, sous le numéro MC-78025, ici représentée par Madame Maria Grosbusch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 9 février 2016.

Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, sous le numéro MC-78026,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 9 février 2016.

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801 sous le numéro d'authentification 1858663,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 9 février 2016.

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée auprès de Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, sous le numéro MC-78024,

ici représentée par Madame Maria Grosbusch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 9 février 2016.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

**A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination HTG Insight IX S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**B. Capital social - Parts sociales****Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés, peuvent être renouvelés dans leurs fonctions et être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

### Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Dans des cas exceptionnels, un gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans un autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant unique, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**Art. 19. Indemnisation des gérants.** Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, et les montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- sept cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt (770.280) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de sept mille sept cent deux euros et quatre-vingt cents (EUR 7.702,80),

- trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente-trois (382.733) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de trois mille huit cent vingt-sept euros et trente-trois cents (EUR 3.827,33),

- quatre-vingt-un mille six cent onze (81.611) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de huit cent seize euros et onze cents (EUR 816,11), et

- quinze mille trois cent soixante-seize (15.376) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., susmentionnée, pour un prix de cent cinquante-trois euros et soixante-seize cents (EUR 153,76).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaires*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Mark Lessing, né le 24 septembre 1968 à New York (États-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 680, Fifth Avenue, 8<sup>th</sup> Floor, NY 10019 New York, États-Unis d'Amérique

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Épinal, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Kathleen Becker, née le 11 juin 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4949. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016077940/539.

(160042979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.656.162,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March,  
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bock Capital Investors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on January 7, 2016, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

**THERE APPEARED:**

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred

twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.043 (TA EU Acquisitions VII),

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-eight Euros and ninety Cents (EUR 5,420,538.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana),

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL),

(13) Bock Capital EU Acquisitions PG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million three hundred fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.288 (Bock EU Acquisitions PG), and

(14) Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201979 (Bock EU Acquisitions WAG, and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji, Bock EU Acquisitions Sakana, Bock EU Acquisitions IOL and Bock EU Acquisitions PG, the Shareholders).

Each of the Shareholders is duly represented by Ms. Morgane Him, whose professional address is at 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. The Company has a capital of twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-), divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares),

(ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares),



- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares),
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares),
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares),
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares),
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares),
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares),
- (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares),
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares),
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares),
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares),
- (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares),
- (xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares) and
- (xv) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares) of one euro (EUR 1.-) each, being in registered form and referred to as a Share.

III. The Shareholders, represented as above mentioned, have recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda by the present general meeting (the “Meeting”):

#### *Agenda*

##### 1. Waiver of any convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand eighty Euros (EUR 13,080.-) in order to bring it from its present amount of twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares; one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Tracker Shares, two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares, one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares and one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class N Tracker Shares of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six million six hundred fifty-six thousand one hundred sixty-two Euros (EUR 26,656,162.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares; one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Tracker Shares, two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares, one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class N Tracker Shares and thirteen thousand eighty (13,080) class O tracker shares (the Class O Tracker Shares) of one Euro (EUR 1.-) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen thousand eighty Euros (EUR 13,080.-) to be made by Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l.;

4. Subsequent amendment of article 5.1. § 1 of the Articles in order to reflect the share capital increase.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth here above, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

6. Miscellaneous.

IV. The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirteen thousand eighty Euros (EUR 13,080.-) in order to bring it from its present amount of twenty-six million six hundred forty-three thousand and eighty-two Euros (EUR 26,643,082.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares; one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares, one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares and one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class N Tracker Shares of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six million six hundred fifty-six thousand one hundred sixty-two Euros (EUR 26,656,162.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares; one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Tracker Shares, two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares, one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares, one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class N Tracker Shares and thirteen thousand eighty (13,080) Class O Tracker Shares of one Euro (EUR 1.-) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, under the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, hereby represented by Ms. Morgane Him, whose professional address is at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed of the purpose of registration), subscribes for thirteen thousand eighty (13,080) newly issued Class O Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen thousand eighty Euros (EUR 13,080.-).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of thirteen thousand eighty Euros (EUR 13,080.-) shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The aggregate amount of thirteen thousand eighty Euros (EUR 13,080.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. § 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at twenty-six million six hundred fifty-six thousand one hundred sixty-two Euros (EUR 26,656,162.-), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares);
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares);
- (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares);
- (xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares);
- (xv) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares); and,
- (xvi) thirteen thousand eighty (13,080) class O tracker shares (the Class O Tracker Shares) of one euro (EUR 1.-) each, being in registered form and referred to as a Share.”

#### *Fifth resolution*

The Meeting, resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of the Company or Saltgate S.A., to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bock Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 7 janvier 2016 suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C.

## ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 7.079.088,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix-huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII), et

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 5.420.538,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana),

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL),

(13) Bock Capital EU Acquisitions PG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.288 (Bock EU Acquisitions PG), et

(14) Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201979 (Bock EU Acquisitions WAG, et, ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA

EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji, Bock EU Acquisitions Sakana, Bock EU Acquisitions IOL et Bock EU Acquisitions PG, les Associés),

Chacun des Associés est ci-après représenté par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. La Société a un capital social de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L), un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales traçantes de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M) et un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N), ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

III. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant par la présente assemblée générale (l'«Assemblée»):

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation à l'avis de convocation

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille quatre-vingt Euros (EUR 13.080,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M et un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) à un montant de vingt-six millions six cent cinquante-six mille cent soixante-deux Euros (EUR 26.656.162,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N et treize mille quatre-vingt (13.080) parts sociales traçantes de catégorie O (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie O), ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus, par un apport en numéraire pour un montant total de treize mille quatre-vingt Euros (EUR 13.080,-) à faire par Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l..

4. Modification subséquente de l'article 5.1 § 1 des Statuts dans le but de refléter la réduction du capital social.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

6. Divers.

L'Assemblée a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille quatre-vingts Euros (EUR 13.080,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions six cent quarante-trois mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.643.082,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M et un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) à un montant de vingt-six millions six cent cinquante-six mille cent soixante-deux Euros (EUR 26.656.162,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I, cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M, un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N et treize mille quatre-vingt (13.080) Parts Sociales Traçantes de Catégorie O, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Ensuite a comparu Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), souscrit à treize mille quatre-vingt (13.080) Parts Sociales Traçantes de Catégorie O nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de treize mille quatre-vingt Euros (EUR 13.080,-).

Cet apport en numéraire d'un montant total de treize mille quatre-vingt Euros (EUR 13.080,-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de treize mille quatre-vingt Euros (EUR 13.080,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide, consécutivement aux résolutions ci-dessus, de modifier l'article 5.1. § 1 des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions six cent cinquante-six mille cent soixante-deux Euros (EUR 26.656.162,-) représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);
- (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);
- (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I);
- (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J);
- (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K);
- (xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L);
- (xiv) un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales traçantes de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M);
- (xv) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N); et
- (xvi) treize mille quatre-vingt (13.080) parts sociales traçantes de catégorie O (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie O)

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016079186/493.

(160045560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.199.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Sabrina Goncalves, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, acting as the representative of the unlimited shareholder and sole manager of Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (the Register) under the number B 169199 (the Company), being Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Register under the number B 169149 (the General Partner),

pursuant to the resolutions of the General Partner passed on 10 February 2016 and 15 February 2016 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated on 24 May 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) dated 5 July 2012 n° 1700. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended from time to time.

2. Article 5.5 of the Articles reads as follows:

“Authorisation for the Manager to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) represented by a maximum of 100,000 (one hundred thousand) limited preference shares, which may be divided into different classes, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

(b) Terms of the authorisation

The Manager is authorised, during a period starting on 24 July 2015 and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital by the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of limited shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of limited shares in consideration for a payment in kind or (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new limited shares (for the avoidance of doubt, this means that the maximum aggregate subscribed share capital after use of the full authorised capital shall be EUR 2,100,000 (two million one hundred thousand Euro)).

The Manager is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of limited shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of limited shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares, which may be issued as redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Companies Act. Such conditions, including in particular, without limitation and, if applicable, the redemption price and the specific conditions of the redemption, shall be based on the “conditions of the preference shares” attached hereto as Annex 1. The Manager may issue an unlimited number of classes of limited shares with different redemption features and/or preferred rights in accordance with the terms set out under such Annex 1.



The final terms of each issuance of limited shares based on this authorised capital clause shall be based on the “pro forma issue terms” attached hereto as Annex 2, which shall be attached to the deed of confirmation relating to the relevant share issuance and be made available at the Company's registered office upon request of any interested party (but, which shall not be incorporated into these Articles).

(c) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase of the share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Manager under this Article 5.5 and the Manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary by way of a deed of confirmation in accordance with the 1915 Law.

Regarding any issuance of limited shares whose conditions are based upon the attached template conditions (Annex 1), the relevant summary conditions of said issuance shall be annexed to the notarial deed of confirmation recording the capital increase, whereas the articles of incorporation shall only mention the newly created shares / share classes and a reference to the relevant summary conditions attached.”

3. Pursuant to the Resolutions and in accordance with article 5.5 of the Articles, the Board inter alia:

(a) noted the term of article 5.5 of the Articles; and

(b) resolved:

(i) to approve the increase of the share capital in an aggregate amount of EUR 3 (three Euro) (the Capital Increase) by way of the creation and issue of (i) 1 (one) new Class 2 EIS preference share having a nominal value of EUR 1 (one Euro), (ii) 1 (one) new Class 3 EIS preference share having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and (iii) 1 (one) new Class 4 EIS preference share having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (together, the New Shares), effective as of the date of the payment of the Subscription Price (as defined below);

(ii) to accept the subscription to the New Shares by the subscriber thereof (the Subscriber) and the payment in full by the latter by way of a cash contribution in an aggregate amount of (i) the EUR equivalent of GBP 100 (one hundred Pound Sterling), based on the foreign exchange rate of GBP 1 (one Pound Sterling) for EUR 1.2830 (one point two eight three zero Euro), as published by the European Central Bank on 9 February 2016, (ii) the EUR equivalent of USD 100 (one hundred US Dollar), based on the foreign exchange rate of USD 1 (one US Dollar) for EUR 0.8900 (zero point eight nine zero zero Euro), as published by the European Central Bank on 9 February 2016 and (iii) the EUR equivalent of USD 100 (one hundred US Dollar), based on the foreign exchange rate of USD 1 (one US Dollar) for EUR 0.8869 (zero point eight eight six nine Euro), as published by the European Central Bank on 12 February 2016 (the Subscription Price);

(iii) that the New Shares shall be issued as of the date of the payment of the Subscription Price to the Company;

(iv) to note that proper evidence of the payment of the Subscription Price for the New Shares by the Subscriber to the Company was provided to the General Partner;

(v) to acknowledge and, to the extent necessary, approve and authorise that the Subscription Price is to be allocated as follows:

(A) EUR 3 (three Euro) to the share capital of the Company; and

(B) EUR 305.99 (three hundred five point ninety nine Euro) to the share premium account of the Company;

(vi) that the New Shares will be issued in registered form;

(vii) that, once effective, the Capital Increase shall be recorded in a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the payment of the Subscription Price be given to the Luxembourg notary showing that the Subscription Price is available to the Company so as to allow the Luxembourg notary to record that the New Shares issued to the Subscriber are fully paid-up;

(viii) to authorise and empower with power of substitution any manager of the General Partner, and Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, each one of them acting individually on behalf of the Company, to appear before a Luxembourg notary to record the Capital Increase as well as the subscription to the New Shares and the full payment of the Subscription Price of the New Shares, to amend articles 5 and 6.6 of the Articles, and any other article of the Articles necessary to reflect the above resolutions, and to amend the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

4. The New Shares have been subscribed by the Subscriber and the Subscription Price had been fully paid by the same.

5. The amount of EUR 308.99 (three hundred eight point ninety nine Euro), representing the Subscription Price, is therefore at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary who confirm this.

6. In accordance with article 5(b), last paragraph, of the Articles, the issue terms of the New Shares shall be annexed to the present acknowledgment deed (without being filed with the Register and/or published in the Official Gazette) and be made available to any interested person at the Company's registered office.

7. The issuance of the New Shares to the Subscriber and the Capital Increase, as described above, is effective and, consequently, article 5.1 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The share capital is set at EUR 2.000.004 (two millions and four Euro), represented by

- 1 (one) unlimited share;

- 1.999.999 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) limited ordinary shares; and

- 1 (one) limited preference share;
- 1 (one) limited preference share class 2
- 1 (one) limited preference share class 3 and
- 1 (one) limited preference share class 4,

each such share having a nominal value of EUR 1 (one Euro). All the shares mentioned above are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the agent of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars,  
par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu

Sabrina Goncalves, avocat, résidant professionnellement à 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en qualité de représentant de l'actionnaire commandité et gérant unique de Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange au Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169199 (la Société), étant Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l. (le Registre), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange au Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169149 (le Gérant Commandité),

en vertu des résolutions du Gérant Commandité passées le 10 février 2016 et le 15 février 2016 (les Résolutions).

Un exemplaire du procès-verbal des Résolutions paraphé ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil d'Administration en vertu des Résolutions, requiert le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Que la Société a été constituée le 24 mai 2012 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, résidant alors à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) - N° 1700 du 5 juillet 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés de temps en temps.

2. Que l'article 5.5 des Statuts est libellé comme suit:

«Autorisation pour le Gérant d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

La capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 100.000 EUR (cent mille Euro), représenté par un maximum de 100.000 (cent mille) actions de commanditaire, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 24 juillet 2015 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire (afin d'éviter tout doute, cela signifie que le capital social souscrit total sera de 2.100.000 EUR (deux millions cent mille Euro) après l'utilisation de l'intégralité du capital autorisé).

Le Gérant est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, et les termes et conditions du paiement pour les actions, qui peuvent être émises en tant qu'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915. De telles conditions, incluant en particulier sans limitation et si cela est applicable, le prix de rachat et les conditions spécifiques de rachat, sont basées sur les conditions des actions préférentielles attachées en Annexe 1. Le Gérant peut émettre un nombre illimité de classes d'actions de commanditaires aux caractéristiques de rachat différentes et/ou des droits préférentiels en vertu des conditions énoncées sous cette Annexe 1.

Les conditions définitives de chaque émission d'actions de commanditaire sur base de ce capital autorisé seront basées sur les «conditions d'émission pro forma» annexées à la présente comme Annexe 2, qui seront attachées à l'acte de constatation de l'augmentation de capital relatif à chaque émission d'actions respective et seront disponibles au siège social de la Société à la demande de chaque partie intéressée (mais qui ne seront pas incluses dans les Statuts).

(c) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant conformément à l'Article 5.5, et le Gérant prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts par devant un notaire au moyen d'un acte de confirmation conformément à la Loi de 1915.

Concernant toute émission d'actions de commanditaire dont les conditions sont basées sur les conditions modèle attachées (Annexe 1), le résumé des conditions pertinentes de ladite émission est annexé à l'acte notarié de confirmation enregistrant l'augmentation de capital, alors que les statuts mentionnent uniquement les actions nouvellement créées/ actions de classe et une référence aux conditions modèle attachées.

3. Conformément aux Résolutions et à l'article 5.5 des Statuts, le Conseil d'Administration, entre autres:

(a) a pris acte des dispositions de l'article 5.5 des Statuts; et

(b) a décidé:

(i) d'approuver, à compter du paiement du Prix de Souscription (tel que défini ci-dessous) l'augmentation du capital social de 3 EUR (trois Euro) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de (i) 1 (une) nouvelle action préférentielle Class 2 EIS ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), (ii) 1 (une) nouvelle action préférentielle Class 3 EIS ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et (iii) 1 (une) nouvelle action préférentielle Class 4 EIS ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les Nouvelles Actions);

(ii) d'accepter la souscription aux Nouvelles Actions par le Souscripteur pour un prix de souscription de (i) EUR équivalent à 100 GBP (cent Livre Sterling) basé sur un taux de change de 1.2830 EUR (un virgule deux mille huit cent trente Euro) publié par la Banque Centrale Européenne le 9 février 2016, (ii) EUR équivalent à 100 USD (cent Dollar US) basé sur un taux de change de 0.8900 EUR (zéro virgule huit mille neuf cent Euro) publié par la Banque Centrale Européenne le 9 février 2016 et (iii) EUR équivalent à 100 USD (cent Dollar US) basé sur un taux de change de 0.8869 EUR (zéro virgule huit mille huit cent soixante-neuf Euro) publié par la Banque Centrale Européenne le 12 février 2016; devant être payé en numéraire (le Prix de Souscription);

(iii) que les Nouvelles Actions seront émises à la date du paiement du Prix de Souscription à la Société;

(iv) de noter que la preuve du paiement du Prix de Souscription correspondant aux Nouvelles Actions par le Souscripteur, sur le compte en banque de la Société sera présentée au Gérant Commandité;

(v) de constater que le Prix de Souscription sera alloué comme suit:

(A) 3 EUR (trois Euro) au capital social; et

(B) 305.99 EUR (trois cent cinq virgule quatre-vingt-dix-neuf Euro) à la prime d'émission;

(vi) que les Nouvelles Actions seront émises sous forme nominative;

(vii) que, dès qu'elle sera mise en oeuvre, l'Augmentation de Capital sera constatée dans un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres, une preuve du paiement du Montant de Souscription sera présentée au notaire luxembourgeois, attestant que le Montant de Souscription est disponible pour la Société, de façon à permettre au notaire luxembourgeois de constater que les Nouvelles Actions émises en faveur du Souscripteur, ont été entièrement payées au moyen d'un paiement en numéraires à la Société;

(viii) de donner pouvoir, avec faculté de substitution, à tout gérant du Gérant Commandité et Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, afin de se présenter devant un notaire à Luxembourg pour constater l'Augmentation de Capital ainsi que la souscription aux Nouvelles Actions et le paiement intégral du Prix de Souscription, de modifier les articles 5 et 6.6 des Statuts ainsi que tout article nécessaire afin de refléter ces changements, et de modifier le registre d'actionnaires en conséquence et de procéder à tous actes nécessaires ou utiles y afférant.

4. Les Nouvelles Actions ont été souscrites par le Souscripteur et le Prix de Souscription a été payé intégralement par lui.

5. Le montant de 308.99 EUR (trois cent huit virgule quatre-vingt-dix-neuf Euro), représentant le Prix de Souscription, est par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le confirme.

6. Conformément à l'article 5(b), dernier paragraphe des Statuts, les conditions d'émissions des Nouvelles Actions seront annexées à cet acte de constatation de l'augmentation (mais ne seront pas déposées au Registre et/ou publiées au Mémorial) et seront disponibles au siège social de la Société à la demande de chaque partie intéressée.

7. L'émission des Nouvelles Actions au Souscripteur, et l'Augmentation de Capital, telle que décrite ci-dessus, est effective et, par conséquent, l'article 5.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 2.000.004 EUR (deux millions quatre Euro), représenté par

- 1 (une) action de commandité,
- 1.999.999 (un million neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire ordinaires; et
- 1 (une) action préférentielle,
- 1 (une) action préférentielle de classe 2,
- 1 (une) action préférentielle de classe 3, et
- 1 (une) action préférentielle de classe 4,

chacune de ces actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro). Toutes les actions sont collectivement dénommées les actions et le terme d'actionnaire doit être interprété de manière correspondante."

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après avoir été lu au mandataire la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, statut et lieu de résidence, le présent acte a été signé par le notaire et la personne comparante.

Signé: Sabrina Goncalves, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: EAC/2016/6023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016079228/243.

(160045274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

### **Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.509.

#### — STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of the month of February.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Italian Logistics Mezzco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Me Miroslava JASSOVA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by (i) two hundred and fifty (250) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (“Class A Shares”), and (ii) two hundred and fifty (250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (25) each (“Class B Shares”).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company’s share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed

for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns (regardless of class) and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting

of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Italian Logistics Mezzco S.à r.l. . . . .	500	EUR 12,500
Total . . . . .	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euros.

### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de février,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Italian Logistics Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Miroslava JASSOVA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant *ès-qualités*, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «up-stream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait



à être réglemantée par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par (i) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe A») et (ii) deux cents cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe B»).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales en vertu d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Cession de parts sociales.** Les parts sociales (de toute classe) sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède (quelle que soit la classe) et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première

assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Italian Logistics Mezzco S.à r.l. ....	500	12.500 EUR
Total .....	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUROS.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:

- BRE/Management 8 S.A., une société anonyme établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.140.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, a signé le présent acte original avec le notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Jassova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016077959/430.

(160043473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**BDK Financial Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

In the year two thousand sixteen,  
on the twenty-second day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BDK Financial Group S.A.", (the "Company") a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, which registered office is at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 187 018, incorporated formerly under the name "DAKAR FINANCIAL GROUP S.A.", following a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 12 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés (the "Mémorial") on 21 July 2014, under number 1895 and page 90927.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to several notarial deeds and for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 11 January 2016, its publication in the Mémorial still pending.

The Meeting is opened in the chair by Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to increase the corporate subscribed capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (296'777.- EUR) in order to raise it from its current amount of SIXTY-TWO MILLION EURO (62'000'000.- EUR) to an amount of SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED AND NINETY THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (62'296'777.- EUR).

2. Decision to issue two hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-seven (296'777) new ordinary shares (the "New Shares") with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share and each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. Decision to accept the subscription and full payment in cash of all the New Shares issued, by one (1) current shareholder of the Company, all other fifteen (15) current shareholders having to the extent necessary waived their preferential subscription right to subscribe to the New Shares to be issued by the Company.

4. Decision to amend Article five (5), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the above mentioned capital increase.

II) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all sixty-two million (62'000'000) ordinary shares representing the total capital of SIXTY-TWO MILLION EURO (62'000'000.- EUR) are present at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to increase the corporate subscribed capital by an amount of TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (296'777.- EUR) in order to raise it from its current amount of SIXTY-TWO MILLION EURO (62'000'000.- EUR) to an amount of SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (62'296'777.- EUR).

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to issue two hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-seven (296'777) new shares (the "New Shares") with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share and each New Share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Third resolution*

The Meeting, after having stated and recognized that fifteen (15) out of sixteen (16) current shareholders of the Company have, to the extent necessary, waived their preferential subscription right to the subscriptions of the New Shares, RESOLVES to accept the subscription and full payment in cash of the two hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-seven (296'777) New Shares, by the company "Agreste S.L.", a company incorporated and existing under the laws of Spain, established and having its registered office at Calle del Camino Ancho, 54, E-28109 Alcobendas, Madrid (Spain), in its capacity as the sole other current shareholder (named hereafter: the "Subscriber").

*Subscription - Payment*

There now appeared:

Mrs Angelina SCARCELLI, prenamed,

acting as special proholder and in the name and on behalf of said Subscriber,

pursuant to a proxy under private seal given to her in Madrid (Spain), on 16 February 2016,

which proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of said Subscriber, by the members of the Board of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

declared to subscribe, in such capacity, the New Shares and have them fully paid in cash.

The aggregate amount paid in cash of TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (296'777.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Meeting RESOLVED to accept said subscription and payment in cash, to allot the New Shares to the prenamed Subscriber and to allocate the aggregate amount of TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (296'777.- EUR) to the subscribed and issued share capital of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of said increase of capital, the Meeting RESOLVES to amend Article FIVE (5), first paragraph of the Company's Articles of Association which first paragraph shall therefore have the following new wording:

**Art. 5. (First paragraph).** "The corporate share capital is set at SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (62'296'777.- EUR) divided into sixty-two million two hundred and ninety-six thousand seven hundred and seventy-seven (62'296'777) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share and each fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize,

le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),  
s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «BDK Financial Group S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 018, constituée originellement sous la dénomination «DAKAR FINANCIAL GROUP S.A.» suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 12 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 21 juillet 2014, sous le numéro 1895 et page 90927.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2016, sa publication au Mémorial, étant encore en cours.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (296'777.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (62'000'000.- EUR) à un montant de SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (62'296'777.- EUR).

2. Décision d'émettre deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-sept (296'777) actions nouvelles ordinaires (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Décision d'accepter la souscription et la libération intégrale en numéraire des Actions Nouvelles émises, par un (1) seul actionnaire existant de la Société, les autres quinze (15) actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription, lors de la souscription des Actions Nouvelles à émettre par la Société.

4. Décision de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du bureau de l'Assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante-deux millions (62'000'000) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (62'000'000.- EUR) sont présentes à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (296'777.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (62'000'000.- EUR) à un montant de SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (62'296'777.- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'émettre deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-sept (296'777) actions nouvelles (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action, chaque nouvelle action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée, après avoir constaté et reconnu, que quinze (15) des seize (16) actionnaires existants de la Société ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription lors de la souscription des Actions Nouvelles, DECIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale par un versement en numéraire des deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-sept (296'777) Actions Nouvelles, par la société «Agreste S.L.», une société constituée

et existant sous les lois espagnoles, établie et ayant son siège social à Calle del Camino Ancho, 54, E-28109 Alcobendas, Madrid (Espagne), en sa qualité de seul autre actionnaire existant (désignée ci-après: le «Souscripteur»)

#### *Souscription - Libération*

Est ensuite apparue:

Madame Angelina SCARCELLI, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale et au nom et pour compte du Souscripteur,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Madrid (Espagne), le 16 février 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du Souscripteur, par les membres du bureau de l'Assemblée et par et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

a déclaré souscrire, en cette qualité, les Actions Nouvelles et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le montant intégral payé en numéraire de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (296'777.- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Assemblée a DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement en numéraire, d'attribuer les Actions Nouvelles audit Souscripteur et d'allouer le montant intégral de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (296'777.- EUR) au capital social souscrit et émis de la Société.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la prédite augmentation de capital, l'Assemblée DECIDE de modifier en conséquence l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (62'296'777.- EUR) et se trouve divisé en soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix-sept (62'296'777) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, chaque action se trouvant intégralement libérée.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4500. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2016079195/193.

(160045373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

---

#### **FM & C Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 204.538.

#### STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Hervé DUPONT, gérant de société, demeurant à Eden Rock Lane, 2 Perybere, Ile Maurice, ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 16 février 2016.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage, de maintenance et d'entretien de bâtiments pour particuliers et professionnels ainsi qu'à destination d'hôtels, de locaux commerciaux et industriels.

Elle a également pour objet toutes prestations de services notamment en matière d'organisation et d'assistance à destination du secteur de l'HORECA.

Elle a aussi pour objet la prestation de service, l'accompagnement et l'assistance technique dans les domaines de la communication et du marketing.

Elle a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «FM & C Services».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Winseler.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.



**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire intégralement les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000.-).

*Résolutions de l'associé unique*

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Vincent MAGDALIJS, sales & business manager, demeurant à Kouterstraat, 69, B-3090 Overijse.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne, commune de Winseler.

L'attention du comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Righeschi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6165. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016078585/159.

(160044185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**Freeland SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.408.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 11h 05*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Galina ROKOSUIEVA de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 8 mars 1983 à MESSANCY et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Monsieur Mathieu COURTOIS reprendra le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Administrateur Madame Marie Immacolata FLORANGE tient à notifier son changement d'adresse: 45, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée de façon extraordinaire en date du 25 mars 2016 à 12h 45 au siège social*

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit: La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14 février 1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2015.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREELAND SA

Référence de publication: 2016085838/30.

(160053238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.621.

—  
Madame Brigitte POCHON, en sa qualité de gérant de catégorie B de la société lia Sophia Luxembourg Holding, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B148621, a changé d'adresse et demeurant professionnellement 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Brigitte POCHON.

Référence de publication: 2016086312/12.

(160054562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**BaxEnergy Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.868.

—  
Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 que Monsieur Emmanuel Natale a démissionné de sa position de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 février 2016.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Emmanuel Natale, Monsieur Baptiste Aubry, né le 27 mai 1982 à Vesoul, France et résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Vincent Robert Volpe comme gérant de catégorie A de la Société
- Baptiste Aubry comme gérant de catégorie B de la Société; et
- Marjorie Allo comme gérante de catégorie B de la Société.

Le 31 mars 2016.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086391/20.

(160054285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Tappa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.850.

—  
Par la présente, je soussigné, Mr. Simon Henin, confirme ma démission du poste de gérant de catégorie B que j'occupais au sein de la société Tappa Holding S. à r.l., avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Simon Henin.

Référence de publication: 2016086251/10.

(160053524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**Tages International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 203.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée à la fin de l'acte constitutif de la Société en date du 21 décembre 2015 que la Société change de siège social avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange au 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016086250/13.

(160053614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**Tappa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 164.850.

Par la présente, je soussigné, Mr. Christophe Ponticello, confirme ma démission du poste de gérant de catégorie B que j'occupais au sein de la société Tappa Holding S. à r.l., avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Christophe Ponticello.

Référence de publication: 2016086252/10.

(160053524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**Greenoak, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 178.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Greenoak*

Référence de publication: 2016087165/11.

(160054878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 46.546.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

A été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés, la clôture de liquidation du fond Teti International Fund, Fonds Commun de Placement.

Référence de publication: 2016087251/10.

(160054831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**Jet Cruising S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 118.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087230/10.

(160055314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.396.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 November 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.  
Jana Strischek  
*Gérant*

Référence de publication: 2016089189/14.

(160057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Ulysses Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 52.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089187/10.

(160057095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Truffle Gourmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 175.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089186/10.

(160057447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Stanley, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016089130/10.

(160057100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Redia Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 181.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016089099/10.

(160057221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Rockwell Collins International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 96.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.840.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016089097/12.

(160057406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Rockwell Collins International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 96.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.775.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016089096/12.

(160057403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Quiral Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 77.184.

Le bilan au 28/02/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/4/2016.

Référence de publication: 2016089091/10.

(160057296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**PV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 146.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089088/10.

(160057251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Nostos Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 103.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089049/10.

(160057094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Infusion Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 170.216.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/04/2016.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016088966/14.

(160057013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**ICS InterComputing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 152.020.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016088970/10.

(160057294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Glabach Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06.04.2016.

Référence de publication: 2016088932/10.

(160057510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Fracasse, Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 110.531.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016088920/10.

(160057292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Foyer Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 158.616.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Foyer Re S.A.*

Référence de publication: 2016088919/10.

(160057035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Groclin Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.662.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.512.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015*

*Dépôt rectificatif du dépôt L150150817*

- d'accepter la démission de Monsieur Andre Gerstner, né 9 août 1976 à Dresden en Allemagne, avec adresse professionnelle au 4, UL Slowianska 60-065, Grodzisk Wielkopolski, Pologne, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015;

- d'accepter la démission de Monsieur Andrej Grossmann, né 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015;

- nommer Monsieur Juha Torniaainen, né 29 septembre 1966 à Helsinki, Finlande avec adresse professionnelle au 10 Vihikari, 90440, Kemple, Finlande, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Philippe van den Avenne, Gérant de classe B

Mr. Juha Torniaainen, Gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

*Groclin Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2016085857/24.

(160053115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

**Herbeus SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.944.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 9. April 2015*

Am 9. April 2015 um 14 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen und nach Feststellung der Rechtsgültigkeit wurde folgender Beschluss gefasst:

Die Generalversammlung bestellt Herrn Hans-Jürgen Schäfer, Herr Dirk Schulze und Herr Christian Folz zum Verwaltungsrat für das Geschäftsjahr 2015.

Frau Dr. Anja-Isabel Bohnen hat mit Schreiben vom 27.11.2014 ihr Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Herbeus SICAV mit Wirkung zum 1. Dezember 2014 niedergelegt. Mit Beschluss des Verwaltungsrates der Herbeus SICAV vom 27. November 2014 wurde folgender Wechsel im Verwaltungsrat genehmigt: Austritt von Frau Dr. Bohnen und Eintritt von Herrn Dirk Schulze zum 1. Dezember 2014.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11. März 2016*

Am 11. März 2016 um 14 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Bestätigung der Herren Dirk Schulze und Christian Folz als Mitglieder des Verwaltungsrates für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2017 endet.

Bestellung der Abschlussprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A.; B.P. 351, L-2013 Luxembourg für einen Zeitraum, der zum Zeitpunkt der nächsten jährlichen Generalversammlung in 2017 endet.

Herr Hans-Jürgen Schäfer hat sein Mandat in der Herbeus SICAV mit Wirkung zum 30. November 2015 niedergelegt.

Luxembourg, den 22.03.2016.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

*Zentralverwaltung*

Référence de publication: 2016085885/27.

(160053682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.